



Qui alerte?

- la cible
- les parents
- un témoin
- un enseignant
- les pairs de la cible

Équipe pHARe Circo. de Thouars

C. Nicoli, IEN
C. Sageloly, psy-EN
J. Drapeau, infirmière scolaire
P. Drapeau, infirmière scolaire
F. Bossard, directrice
S. Leblanc, directrice

☎ Secrétariat 05 16 52 69 60

Partage synthétique de la situation en équipe
d'école

Intimidation

Prise en charge par l'équipe d'école avec appui éventuel de l'équipe pHARe



+48H

prévoir
plusieurs
entretiens

Entretiens avec la cible

Entretiens avec l' (les)
intimidateur(s) présumé(s)

Entretiens avec le(s)
témoin(s)

Concertation en équipe d'école
évaluation de la situation après les entretiens et prise
en compte des autres signaux (dire des parents, baisse
des résultats scolaires, ...)

@☎
Informer la
circonscription

Fin de l'intimidation

Persistance de
l'intimidation

Éventuel entretien
avec les parents de
la cible

Phase de consolidation &
maintien de la vigilance

@☎
Informer la
circonscription



15j max.

Harcèlement

Traitement par l'équipe d'école via le protocole national

NON AU HARCÈLEMENT

Protocole de traitement
des situations de harcèlement
dans les écoles

Informer

- les familles concernées
- l'enseignant
- l'IEN de circonscription, qui transmettra au référent Harcèlement

Sanctions réparatrices ou autres (ex: changement d'école)
Remontée des incidents à l'inspection et à la Direction académique



Temps le plus court possible

Protocole de l'école: spécificités

La Méthode de la Préoccupation Partagée (MPP) est mise en place sur 2 semaines.

Avec plusieurs entretiens individuels avec la victime et les élèves intimidateurs .